



Club Vélo Mirage

CLUB VÉLO MIRAGE 2020

ORGANISATION CLÉ EN MAIN

RESPONSABLE DU CLUB VÉLO : MONSIEUR RICHARD PAQUETTE

DÉTAILS DES FRAIS DE BASE : 650 \$

INCLUS :

- Rencontres et suivis avec les intervenants de la fondation
- Élaboration des parcours, modifications aux parcours s'il y a lieu
- Vérification en voiture
- Vérification du parcours 1 semaine avant l'évènement
- Montage et impression des parcours
- Confirmation des encadreurs et du personnel vélo
- Technicien au départ pour ajustements et réparations mineures
- Avant le départ, séance d'informations sur le déroulement et sur la sécurité
- Formation des groupes en fonction des plages de vitesse
- Départ avec intervalle de 1 minute entre les groupes
- Communication entre les groupes et véhicules d'accompagnements
- Préparation des véhicules
- Organisation complète le jour de l'évènement

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE. AUCUN CYCLISTE NE SERA AUTORISÉ À
PRENDRE LE DÉPART S'IL NE PORTE PAS SON CASQUE.



Club Vélo Mirage



Club Vélo Mirage

CLUB VÉLO MIRAGE 2020

GUIDES ENCADREURS: 125 \$/ENCADREUR

NOMBRE D'ENCADREURS ET DE VÉHICULE PAR CYCLISTES

1 à 20 cyclistes	Un parcours	2 encadreur	Deux parcours	3 encadreur	1 véhicule
21 à 30 cyclistes	Un parcours	3 encadreur	Deux parcours	4 encadreur	1 véhicule
31 à 40 cyclistes	Un parcours	4 encadreur	Deux parcours	5 encadreur	1 véhicule
41 à 50 cyclistes	Un parcours	5 encadreur	Deux parcours	6 encadreur	1 véhicule

Chaque 10 cyclistes supplémentaire, ajouter un encadreur.

Véhicule d'accompagnement: 0,45\$ le km parcouru.

Conducteur: 125\$

ASSURANCES:

1-25 CYCLISTES: 400 \$

75 -100 CYCLISTES: 400 \$

25-50 CYCLISTES: 400 \$

100-125 CYCLISTES: 500 \$

50-75 CYCLISTES: 400 \$

125-150 CYCLISTES: 600 \$



Club Vélo Mirage



Club Vélo Mirage

CLUB VÉLO MIRAGE 2020

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

NOUS DEMANDONS AUX CYCLISTES DE SE PRÉSENTER TRENTE MINUTES AVANT LE DÉPART. UNE FEUILLE DÉTAILLÉE DU PARCOURS LEURS SERA REMISE.

LES SUJETS ABORDÉS SERONT :

LA SÉCURITÉ :

- Le respect des règlements du code de la route,
- Les directives pour rouler en groupe de façon sécuritaire
- Les endroits de la chaussée à surveiller (ex : pont de bois, voie ferrée)

Par la suite, il y aura la formation de groupes avec les encadreurs selon les différentes plages de vitesse.

Le départ sera donné par intervalle d'environ une minute entre chaque groupe pour éviter de trop longues files de cyclistes sur la route. Les groupes les plus rapides partent les premiers ce qui nous permet d'éviter les dépassements.

Un ou des véhicules accompagneront les groupes. Ils seront aussi disponibles pour assistance, que ce soit pour une panne mécanique ou physique. À bord des véhicules il y a de l'eau fraîche, quelques pièces de dépannage et une trousse de premiers soins.

Une pause collation est possible à mi-parcours et pourrait être intégrée lors de la planification des parcours.

Tout au long de la journée, les encadreurs seront attentifs au respect des règles de sécurité et surtout de s'assurer que tous soient de retour avec le sourire.

Toujours dans l'optique de la sécurité, il est souhaitable que les cyclistes soient facilement identifiables. Si vous ne désirez pas investir dans ce créneau, nous vous fournirons des rubans visibles de couleur fluo gratuitement.

LE NOMBRE D'ENCADREURS ET DE VÉHICULES D'ACCOMPAGNEMENT DEVRA ÊTRE PROPORTIONNELLE AU NOMBRE DE CYCLISTE. LA PRÉSENCE D'INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES À BORD D'UN VÉHICULE D'ACCOMPAGNEMENT EST AUSSI UN SERVICE OPTIONNEL OFFERT.



Club Vélo Mirage



Club Vélo Mirage

CLUB VÉLO MIRAGE 2020

LES RÈGLEMENTS :

- Le port du casque est obligatoire. Aucun cycliste ne sera autorisé à prendre le départ s'il ne porte pas son casque.
- Avant la randonnée, l'équipe d'encadrement fera un rappel des règles de sécurité
- L'équipe d'encadrement fournira un descriptif des parcours à chacun des participants et le numéro en cas d'urgence mécanique ou physique.
- Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer que son vélo est en bon état. Les vitesses et les freins doivent être bien ajustés et les pneus bien gonflés.
- En tout temps, les participants devront respecter le code de la sécurité routière; rouler à droite de la chaussée et en file indienne. Ils devront aussi respecter les directives émises par les encadreurs.
- Chaque participant est responsable de ses actes et de leurs conséquences.
- Le Mirage, un de ses membres, ou, une personne engagée par Le Mirage, ne pourra être tenue responsable de blessures corporelles ou de bris de matériels survenus durant la randonnée.